

**DECISION GENERALE n°38/2020  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'INTERVENTION**

Le directeur général de l'ANGDM,

Vu la loi n°2004-105 du 3 février 2004 portant création de l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM),

Vu le décret n°46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines

Vu le décret n°2004-1466 du 23 décembre 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le courrier de la directrice de l'énergie, la directrice du budget et le directeur de la sécurité sociale du 17 septembre 2020 désignant François Baudet directeur général *par intérim* de l'ANGDM,

Vu la décision n°11/2020 du directeur général du 7 mai 2020 portant organisation de l'ANGDM.

**DECIDE**

Délégation de signature est donnée, pour les besoins de leur service, en matière de prestations et aides qui relèvent des missions de l'agence, à :

**ARTICLE 1**

Pour engager, liquider et ordonnancer les prestations et aides relevant du décret n°46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, visées par le décret n°2004-1466 du 23 décembre 2004 relatif à l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et relevant du programme P 174, à l'exception des conventions avec les bailleurs pour ce qui est de l'engagement, à :

<b>Direction des Prestations et du Logement (DPL)</b>
M. Joïc Berthaud, directeur des prestations et du logement ; M. Henri Bison, directeur délégué du logement ; Mme Luigina Trincaretti, directrice déléguée des prestations ;

M. David Cattiaut, chef du service contrôle, budget et études ;

M. Damien Bugna, responsable technique national au sein de la direction du logement nature pour tout ce qui a trait aux engagements de réservations de logement (constructions neuves) et aux réhabilitations des logements (travaux et hausse de loyers) ;

Mme Véronique Torque, coordonnatrice nationale de la gestion locative de la direction du logement pour tout ce qui a trait aux engagements liés à la gestion des attributions de logement dont les demandes de retour du privé et de remboursement aux bénéficiaires ;

Mme Marie-Catherine Labus, responsable des activités annexes (bourses des mines, médailles d'honneur du travail, activités du CASC).

#### **Directions Régionales**

Mme Dominique Clément, directrice régionale Grand Sud ;  
Mme Catherine Frère, déléguée territoriale Centre ;  
Mme Sylvie Barrial-Devallez, déléguée territoriale Sud ;  
Mme Michèle Campredon, référente métier logement Grand Sud.

Mme Catherine Griboval, directrice régionale Nord ;  
Mme Marjorie Strychar, directrice régionale adjointe Nord ;  
Mme Véronique Rajski, responsable d'antenne de proximité Centre et référente régionale Logement.

M. Olivier Hamant, directeur régional Est *par intérim* ;  
Mme Jeanne-Marie Dore, directrice régionale adjointe Est *par intérim*.

Les dépenses de fonctionnement connexes, nécessaires à la mise en œuvre des prestations ici citées, relèvent de la délégation de signature relative aux dépenses de fonctionnement.

Pour liquider et ordonnancer ces mêmes prestations, à :

#### **Direction des Services Financiers (DSF)**

Mme Stéphanie Lemarchand, responsable du service financier ;  
Mme Cécile Roussette ;  
Mme Christy Méjean ;  
M. Matthieu Mansouri ;  
M. Xavier Guyot.

## **ARTICLE 2**

Pour engager, liquider et ordonnancer les prestations et aides d'action sanitaire et sociale et celles relatives à la politique de vacances, relevant du décret n°46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, visées par le décret n°2004-1466 du 23 décembre 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs, et relevant du décret n°2011-1034 du 30 août 2011 relatif au régime spécial de sécurité sociale dans les mines à :

**Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS)**

Mme Fabienne Bardin, directrice de l'action sanitaire et sociale ;  
Mme Francette Joncheray, directrice adjointe de l'action sanitaire et sociale ;  
Mme Valérie Herbaut, Responsable pôle accompagnement social et action sanitaire sociale ;  
Mme Fabienne Codevelle, Responsable pôle d'activité ;  
Mme Pascale Marguin, Responsable pôle d'activité ;  
M. Pierre Menand, Responsable pôle d'activité ;  
Mme Sabine Hutin, Responsable pôle d'activité ;  
Monsieur Yves Ramecourt, Responsable cellule saisine ;  
Monsieur Emmanuel Marjotte, Responsable pôle facturation.

En outre, en matière de remboursements de frais de séjours suite à annulation ou versement d'aides aux transports pour les bénéficiaires ainsi que les factures liées à l'activité vacances à :

Mme Fabienne Bardin, directrice de l'action sanitaire et sociale ;  
Mme Francette Joncheray, directrice adjointe de l'action sanitaire et sociale ;  
Mme Virginie Sestu-Lancel, responsable de la politique vacances ;  
Mme Annelise Bernalicis, responsable de la centrale de réservation ;  
Mme Cécile Lakomy, Gestionnaire Centrale de Réservation ;  
Mme Emilie Gyde, Gestionnaire centrale de réservation.

**Directions Régionales**

Mme Catherine Griboval, Directrice régionale Nord ;  
Mme Marjorie Strychar, Directrice régionale adjointe Nord ;  
Mme Claudie Delalleau, Coordinatrice régionale ;  
Mme Maryse Chimczak, Coordinatrice régionale.

Mme Dominique Clément, directrice régionale Grand Sud ;  
Mme Catherine Frère, déléguée de territoire Centre ;  
Mme Françoise Faucher, Coordinatrice régionale ;  
Mme Françoise Passeron, Coordinatrice régionale.

Mme Sylvie Barrial-Devallez, déléguée de territoire Sud ;  
Mme Elisabeth Martinet, référente métier social Grand Sud.

M. Olivier Hamant, directeur régional Est *par intérim* ;  
Mme Jeanne-Marie Dore, directrice régionale adjointe Est *par intérim* ;  
Monsieur Eric Gross, coordinateur régional.

Pour liquider et ordonnancer ces mêmes prestations, à :

**Direction des Services Financiers (DSF)**

Mme Stéphanie Lemarchand, responsable du service financier ;  
Mme Cécile Roussette ;  
Mme Christy Méjean ;  
M. Matthieu Mansouri ;  
M. Xavier Guyot.

### **ARTICLE 3**

Toutes les délégations antérieures et relatives aux domaines cités ci-dessus, sont abrogées.

### **ARTICLE 4**

La présente décision est publiée sur le site internet de l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs.

Fait en un exemplaire original

A Paris, le 17 septembre 2020

Le directeur général



François Baudet